

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 28 puis 29 ( au point 9)**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey ( arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

***Absents excusés :***

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon  
Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux  
M.PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus  
Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,  
M.BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,  
M.MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,  
M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,  
M.MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,  
Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

***Absents :***

M.DEHAENE Michel, M.VANECLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M.RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

***Secrétaire de séance :***

M.DELVALLE Jean .

## Délibération 2022D207 Collecte des déchets ménagers et relations avec le SMICTOM des Flandres - Tarifs 2023 de la REOMI.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Considérant que, conformément aux instructions fiscales de la DGCL, il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs à appliquer avant le 31 décembre 2021 pour une mise en place l'année suivante ; que ce tarif de redevance incitative correspond à une facturation en fonction des frais incompressibles de la CCFL et de la production de déchets de chaque administré ; que cette redevance s'applique sur le territoire des 8 communes, qu'il est proposé une tarification selon le document joint pour 2023 ;

Il est proposé de valider la grille tarifaire pour l'année 2023.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- ADOPTER les tarifs proposés, annexés à la délibération, pour l'année 2023 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité (38 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



## TARIFS 2023 DE LA RIEOM

### - Abonnement et prix à l'enlèvement d'un bac 2 roues

L'abonnement au bac comprend 12 levées pour les bacs OMr (bacs noirs) et 12 levées pour les bacs recyclables (bacs jaunes).

Bacs 2 roues	Volume des bacs	1-Part foyer	OM		RE	
			2-Part forfaitaire	Part variable	3-Part forfaitaire	Part variable
			12 levées	Dès la 13ème	12 levées	Dès la 13ème
	40 L	64,75	37,52	0,96	10,05	0,64
	80 L	64,75	37,52	1,91	10,05	1,28
	120 L	64,75	56,29	2,87	15,05	1,91
	140 L	64,75	65,67	3,35	17,56	2,23
	180 L	64,75	84,43	4,31	22,59	2,87
	240 L	64,75	112,57	5,74	30,10	3,83
	340 L	64,75	159,47	8,14	42,64	5,42
	360 L	64,75	168,87	8,62	45,14	5,74

Le total des parts fixes obligatoires s'obtient en additionnant les colonnes 2 et 3 (en fonction de la dotation en bac) et 1 (une seule part obligatoire annuelle).

### - Abonnement et prix à l'enlèvement d'un bac 4 roues

L'abonnement au bac ne comprend pas de levées comme dans les cas précédents avec les bacs deux roues.

Bacs 4 roues	Volume des bacs	1-Part foyer	OM		RE	
			2-Part forfaitaire	Part variable	3-Part forfaitaire	Part variable
				Dès la 1ère		Dès la 1ère
	500 L	64,75	234,52	7,47	106,54	4,98
	660 L	64,75	309,57	9,85	140,64	6,57
	770 L	64,75	361,16	11,5	164,08	7,66

Le total des parts fixes obligatoires s'obtient en additionnant les colonnes 2 et 3 (en fonction de la dotation en bac) et 1 (une seule part obligatoire annuelle).

- **Abonnements forfaitaire minimum**

<b>Abonnement forfaitaire annuel</b>
112,32 €

- **Encombrants**

<b>Prix à l'enlèvement</b>	20 €
----------------------------	------

**Dépôts de garantie**

	<b>Jusqu'à 4 bacs</b>	<b>Au-delà de 4 bacs</b>
Bacs 2 roues	20,00 €	40,00 €
Bacs 2 et 4 roues	30,00 €	60,00 €
Bacs 4 roues	40,00 €	80,00 €

Lorsque le dépôt de garantie se répartit entre plusieurs producteurs, la fraction ne peut être inférieure au montant suivant :

<b>Plancher Répartition du dépôt de garantie</b>	5,00 €
--	--------